

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ Entretien

Jean Pouradier Duteil

Décrets Macron : les greffiers des tribunaux de commerce ont saisi le Conseil d'État

Propos recueillis par Olivia Dufour

DOCTRINE

Page 6

■ Social

Tatiana Dailler

L'émergence du droit à la déconnexion en droit du travail

CULTURE

Page 16

■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

La dame aux papillons

ACTUALITÉ

Entretien



Décrets Macron : les greffiers des tribunaux de commerce ont saisi le Conseil d'État ^{124m4}

Entretien avec Jean POURADIER DUTEIL, président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce

Propos recueillis par Olivia DUFOUR

On compte en France aujourd'hui 134 greffes de tribunaux de commerce, 231 greffiers et 1 800 salariés. Les greffiers des tribunaux de commerce ont deux principales missions : assurer les fonctions traditionnelles d'un greffe (assistance des juges aux audiences, mise en forme des décisions de justice, déroulement des procédures commerciales, administration...) et tenir le registre du commerce et des sociétés ainsi que d'autres registres d'information légale. La loi *Macron* a modifié l'équilibre économique de la profession mais aussi son organisation. Jean Pouradier Duteil, président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce, nous explique pourquoi les greffiers sont inquiets. Il évoque aussi des pistes de réformes, par exemple la création d'un fichier des associations ou encore l'élargissement de la compétence du juge consulaire en matière de procédures collectives aux sociétés civiles, aux professions libérales et aux associations.

Les Petites Affiches - La loi Macron a réformé toutes les professions juridiques, y compris la vôtre. En quoi les mesures d'application vous inquiètent-elles ?

Jean Pouradier Duteil - La loi *Macron* a modifié les conditions d'accès mais aussi les tarifs de notre profession comme des autres professions juridiques. Les textes d'application nous préoccupent pour de nombreuses raisons et notamment parce

qu'ils vont plus loin que la loi. Jusqu'à cette loi, les greffes transmettaient à l'INPI leurs données que l'INPI archivait. Un accord entre le GIE des greffiers et l'Institut prévoyait par ailleurs que nous construisions des licences que l'INPI vendrait à une petite dizaine de licenciés moyennant le versement au bénéfice du GIE de la moitié du prix de vente.

Un encart publicitaire :
« Le Kiosque Lextenso »
est joint au présent numéro.

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34